

## AVIS IMPORTANT

Pour satisfaire aux exigences techniques de la publication du journal LE TRAVAIL, nos correspondants sont priés de nous faire parvenir leurs communiqués au plus tard le mardi midi à Montréal.



Vol. XXXI — No 17

Ottawa, 3 juin 1955

Lire en p. 3

LA C.T.C.C.  
DEMANDE QUE  
DES PRESTATIONS  
SOIENT VERSEES  
A TOUS LES  
SALARIES EN  
CHOMAGE

# "Il fallait la faire, la grève", dit un employé de Penmans

## La Semaine de la Coopération aura l'épargne pour thème

C'est sous le signe de l'épargne qu'a été placée la Semaine nationale de la Coopération, qui se tiendra cette année du 5 au 12 juin. La grande campagne d'éducation, de propagande et de publicité déployée conjointement à cette occasion par les divers types de coopératives en opération chez nous s'inspirera en effet de la double préoccupation suivante: premièrement, montrer que ces organismes font réaliser des économies à leurs sociétaires; deuxièmement, souligner qu'ils offrent une formule particulièrement bien adaptée à notre mentalité et à nos besoins pour assurer le groupement des épargnes individuelles en vue d'en prolonger et d'en élargir les possibilités bien-faisantes.

Des manifestations multiples et variées sont présentement en voie d'organisation dans les différentes régions de la province de Québec ainsi que dans plusieurs centres de langue française des autres provinces du pays où le mouvement coopératif est solidement implanté. Le thème général assigné à la Semaine: "LE COOPERATEUR EPARGNE!", offre d'ailleurs aux mutuelles-vie et incendie, aux caisses populaires, aux coopératives agricoles, aux coopératives de consommation, aux syndicats de pêcheurs, aux coopératives d'habitation, aux chantiers coopératifs, aux coopératives d'électricité et de téléphone, etc., un vaste champ aux initiatives de toutes sortes, qu'il s'agisse de stimuler l'enthousiasme et la fierté de leurs membres ou d'attirer l'attention du grand public sur la nature et les buts de l'action coopérative.

Après trente-cinq ans dans le textile, il n'a jamais atteint cinquante dollars de salaire — Neuf enfants — Pourquoi on aime son métier — "S'il avait fallu que la maladie nous visite..."

J'ai interviewé l'autre jour à St-Hyacinthe un gréviste, dont je tairai ici le nom, pour des raisons faciles à deviner. L'espace d'une heure, nous avons causé. Il faudrait dire plutôt que lui, a causé, car c'est son témoignage à lui que je voulais entendre. Je me contentais de poser les questions. Je ne reproduirai pas ici les questions que j'ai posées, afin que lui seul, dans le présent article, ait la parole. Voici, en résumé, ce qu'il m'a dit:

### Première grève

"J'aurai bientôt cinquante ans. C'est la première fois que je me trouve en grève, en trente-cinq ans de travail au service de la même compagnie, la Penman's. Vous comprenez que ça fait réfléchir. On a tout le temps qu'il faut, sur la ligne de piquetage.

"A quoi je réfléchis? A toute ma vie d'ouvrier. Trente-cinq ans dans la même usine, à travers les difficultés d'une industrie comme le textile, c'est assez pour réfléchir.

### Les débuts

"J'avais quatorze ans quand je suis entré au travail. Je travaillais comme serveur sur une machine. Je gagnais dix cents de l'heure. C'était en 1920. Inutile

de vous dire que je ne vivais pas richement. Nous n'avions pas de syndicat, dans l'usine, à ce temps-là. On connaissait pas ça. On pouvait pas savoir ce que le syndicat nous donnerait. Mais ce qui nous faisait le plus souffrir, c'était les faveurs. Quand on est jeune, on pense à l'avancement. C'est pas gai de se rendre compte que les gars avancent en autant qu'ils plaisent au contre-maître et que le vrai mérite, la compétence, ça vient seulement après.

"Plus tard, je suis devenu opérateur de machine. Les salaires variaient entre 30 et 35 cents. Ça allait déjà mieux, mais la crise du textile de 1924 est arrivée. J'avais dix-huit ans. Y'a des gars pour qui c'était plus dur que pour moi, ceux qui avaient des familles. Mais calculez un peu ce que ça nous donnait, à travailler trois jours par semaine, vous allez voir.

### Le travail de nuit

"Les heures? De six heures du matin à six heures du soir, une moyenne de cinquante-cinq heures par semaine.

"Pour moi, c'était pas de me lever le matin qui me fatiguait; j'ai presque toujours travaillé de nuit. Vingt-sept ans de travail de nuit. Ça aussi, c'est dur. On dirait que vous vivez rien qu'à moitié. Quand vous avez du temps,

tout le monde travaille; quand les gens se rencontrent pour s'amuser, excepté en fin de semaine, vous êtes à l'ouvrage. En vingt ans, je pense que je suis pas allé aux noces plus que deux ou trois fois.

"J'aurais bien voulu changer mais on avait pas de syndicat. Les patrons, eux, y disaient: "Bah! T'es bien, de nuit, après vingt ans, tu dois être habitué". Heureusement, quand mes garçons, les derniers de la famille, ont grandi et qu'ils ont commencé à donner un peu de misère à leur mère, on avait le syndicat et j'ai pu changer.

"Oui, on a élevé neuf enfants. Sur des petits salaires tout le temps, avec du chômage des fois. Ça pas toujours été rose. Vous dire à quel point y'a fallu économiser, c'est quasiment pas possible. Des grandes années on mangeait à notre faim, mais sans voir de steak, j'ai pas besoin de vous dire. Encore, on n'y serait pas arrivé s'il avait fallu que la maladie nous visite. Jamais personne de la famille a dû aller à l'hôpital.

### Mon métier

"Mon métier? Je l'aime. Jamais, en trente-cinq ans, j'ai eu sérieusement envie de changer.

(Suite à la page 7)



Groupe des dirigeants syndicaux du Syndicat des Fonctionnaires Municipaux de Montréal aux journées d'études à Saint-Jérôme en fin de semaine dernière.

## LA SEMAINE

MONTREAL

# Conciliation pour les ouvriers du carton

## Le Syndicat du Linoléum veut l'augmentation des allocations familiales

Le Syndicat National des Employés du Linoléum de Montréal qui groupe environ 800 employés de la Dominion Oilcloth de Montréal vient de demander au ministre du Bien-Etre et de la Santé, l'hon. Paul Martin, d'étudier la possibilité d'augmenter les allocations familiales.

Dans une lettre adressée au Ministre, le secrétaire du syndicat, M. André Bélisle, fait remarquer que le syndicat l'a chargé d'écrire au Ministre et de lui faire remarquer que depuis l'adoption de l'excellente mesure des allocations familiales, ces dernières ont perdu près de la moitié de leur valeur par suite de l'augmentation du coût de la vie.

En conséquence, conclut la lettre, il serait opportun pour le Ministère du Bien-Etre et de la Santé, d'étudier la possibilité d'augmenter la valeur des allocations familiales pour leur faire retrouver la valeur qu'elles avaient auparavant.

### JONQUIERE

Les employés qui travaillent à l'usine d'embouteillage de Coca-Cola à Jonquière se sont groupés il y a quelques mois en syndicat. Ce dernier a obtenu de la Commission de Relations ouvrières un certificat de reconnaissance syndicale et il a entamé des négociations avec le patron.

Récemment, le syndicat s'est entendu avec l'employeur sur les termes d'une première convention collective. A cette occasion, les employés ont obtenu des avantages intéressants.

D'abord, ils ont obtenu la semaine de travail de 40 heures avec pleine compensation; la semaine de travail antérieure était de 44 et de 50 heures selon les catégories d'employés. De plus, les employés de l'intérieur obtiennent que le patron paie en entier le costume qu'ils sont obligés de porter.

Enfin, le syndicat a obtenu une clause de maintien d'affiliation et une bonne clause d'ancienneté.

### CHICOUTIMI

Le Syndicat du Bois Ouvré de Jonquière vient de renouveler une convention collective de travail avec Potvin & Bouchard de cette ville et les syndiqués couverts par cette convention ont bénéficié de hausses de salaire variant entre 5 et 15 cents l'heure.

Les travailleurs de l'industrie du Bois ouvré de la région se réjouissent du succès de ces négociations qui se sont déroulées dans une atmosphère cordiale. Ils souhaitent que les autres employeurs de cette industrie suivent cet exemple au lieu d'agir comme l'année dernière alors que les employeurs de cette industrie avaient préféré faire un "lock-out". Les syndiqués se rappellent aussi qu'ils ont dû faire une grève de 43 jours à Roberval pour obtenir un salaire de base convenable.

Le syndicat des travailleurs du carton gaufré qui groupe les employés de la Standard Paper Box de Montréal, ont décidé de recourir aux services d'un conciliateur du Ministère du Travail, par suite de l'échec des négociations directes avec la compagnie.

Les négociations qui duraient depuis le 29 mars ont été portées devant M. Léopold Roger, conciliateur du Ministère du Travail qui tente présentement de mettre les parties d'accord, ont été rompues à cause d'un refus de s'entendre sur les points suivants:

**Les taux de salaires.** — Le syndicat réclamait une augmentation des taux minima de 15 cents l'heure ainsi qu'une augmentation semblable sur les taux actuellement payés. Le différend s'est aussi étendu à la clause du boni de production qui est actuellement payé. Les travailleurs demandent que le taux de ce boni ne puisse être changé au cours de l'existence de la convention à moins d'une entente entre les parties. Le syndicat demande que ce différend s'il n'est pas réglé à l'amiable entre les parties, puisse faire l'objet d'un grief en vertu de la procédure normale.

Les parties n'ont pu non plus s'entendre sur la prime de l'assurance-groupe que paie actuellement la compagnie. Le syndicat demande que la compagnie paie 50 p. 100 de la prime actuelle alors qu'elle ne paie actuellement que 35 p. 100.

MM. Geo. Poitras, président du syndicat, Marcel Lévesque, trésorier, Rodolphe Birtz, secrétaire, ainsi que Gérard Poitras, agent d'affaires, représentent la partie syndicale au cours de ce différend.

### SAINT-JEROME

# JOURNEES D'ETUDES DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

Les dirigeants du Syndicat national des Fonctionnaires municipaux de Montréal, au nombre de plus de 25, se sont réunis en fin de semaine dernière en journées d'études dans la ville de Saint-Jérôme.

Ces journées d'études, organisées par le Service d'Education de ce syndicat, ont duré deux jours, soit samedi et dimanche derniers; elles avaient pour but de faire prendre conscience aux responsables du syndicat du rôle du dirigeant syndical au sein du syndicat, au sein de la profession et dans l'éducation des syndiqués.

Les journées d'études ont débuté par la présentation d'un film ouvrier, suivi d'une discussion dirigée par M. Guy-Beaugrand-Champagne, directeur adjoint de l'extension de l'enseignement à l'Université de Montréal.

M. Gérard Pelletier, directeur du Service des Relations extérieures de la C.T.C.C. a ensuite exposé aux délégués présents le rôle du dirigeant syndical au sein du syndicat et du mouvement ouvrier, au sein de la profession et de la famille et enfin, au sein de la communauté en général.

Les délégués ont ensuite entendu M. Louis-Philippe Brizard, directeur intérimaire de la section des relations industrielles de l'Université de Montréal, leur exposer le rôle du dirigeant syndical dans l'évaluation des tâches et la

classification des fonctions. M. René Constant a suivi, avec un exposé sur le problème de la classification des fonctions à la Cité de Montréal.

Le dimanche, après une messe dite spécialement par M. l'abbé Paul-Emile Bolté, aumônier du Syndicat à l'intention des participants à ces journées d'études, Me Marcel Lafontaine, conseiller juridique du syndicat a parlé des principales lois ouvrières régissant les services publics.

M. Jean-Paul Lefebvre, directeur adjoint du Service d'Education de la C.T.C.C. a complété le cycle de ces journées d'études en analysant le rôle du dirigeant syndical dans l'éducation des syndiqués.

Toutes ces conférences ont été suivies de forum à laquelle ont participé tous les syndiqués.

## LE SCANDALE FOULE

Dans un article qu'il donnait récemment à son journal, M. Roger Duhamel, rédacteur en chef de la Patrie, se plaint des restrictions qu'apporte le syndicalisme à la "liberté de presse". D'après M. Duhamel, la disparition du quotidien américain "Brooklyn Eagle" serait due à un différend ouvrier, c'est-à-dire à une grève qui aurait forcé ce journal à cesser de paraître.

Je connais mal pour ma part le cas du "Brooklyn Eagle". S'agit-il d'un journal qui paye trop peu ses employés? S'agit-il, au contraire, d'un syndicat de journalistes qui abuse de sa force pour arracher à l'employeur des salaires que celui-ci ne peut pas payer? Je n'en sais trop rien. Très probablement, du reste, Monsieur Duhamel n'en sait pas davantage. Une chose cependant est certaine, c'est que M. Duhamel s'empresse de crier à la "violation" de la "liberté de la presse". Ce n'est pourtant pas la première restriction à cette liberté dont M. Duhamel est témoin. Un journaliste qui a passé cinq ans à la rédaction de "Montréal-Matin" doit savoir à quoi s'en tenir sur les libertés qu'on peut prendre dans un quotidien soumis à la dictature d'un parti politique. A ce sujet, je me suis laissé raconter, par un journaliste que M. Duhamel connaît bien, les deux faits suivants:

Lors du départ de Mgr Charbonneau, archevêque de Montréal, "Montréal-Matin" n'en souffla mot, parce que ce prélat n'avait pas l'heur de plaire à l'administrateur de "Montréal-Matin". Et quand le Cardinal Léger fut désigné au siège de Montréal, le même administrateur refusa de publier, en page de rédaction, un petit hommage très filial et très banal, pour l'unique raison que le nouveau prélat ne cadrait pas, lui non plus, avec les perspectives politiques de "Montréal-Matin"! Si l'on passe maintenant à la presse anglaise de Montréal, M. Duhamel doit fort bien connaître les parentés du "Star" et du "Herald" avec l'industrie de la farine et celle du sucre, parenté fort étroite et qui s'établit dans le porte-feuille de M. McConnell. A ce compte-là, il faudrait demander aussi à M. Duhamel s'il était "libre" de dire tout le bien qu'il pensait de M. Duplessis, au temps lointain où il exerçait sa profession à la rédaction du "Canada"...

Voici donc ce qui m'étonne: c'est qu'un homme aussi bien renseigné que M. Duhamel sur les menaces PERMANENTES à la liberté de presse, se scandalise exclusivement d'un danger, peut-être réel dans le cas du "Brooklyn Eagle" (ce qui reste à prouver) mais qui ne constitue pas une menace permanente, ainsi que le démontre la presse montréalaise dont tous les journalistes sont aujourd'hui syndiqués. M. Duhamel me fait songer, par son scandale facile au sujet de la menace syndicale, à l'homme qui serait en train de se noyer dans une rivière et qui, aux trois quarts étouffé déjà, s'inquiéterait exclusivement de savoir si l'eau ne contient pas de microbes dangereux pour sa santé...!

G. PELLETIER

# DANS LE MOUVEMENT

La CTCC devant le Comité des Relations Industrielles

## Elle demande des prestations pour tous les chômeurs

Mémoire présenté par M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., mardi avant-midi

### CHIBOUGAMAU

#### Certification obtenue à l'Opemiska Copper Mine

Le Syndicat des Travailleurs des Mines de Chibougamau, affilié à la Fédération nationale de l'Industrie minière et à la C.T.C.C., vient d'être certifié par la Commission de Relations ouvrières aux fins de négocier une convention collective de travail avec la compagnie Opemiska Copper Mine Co., de Chibougamau; c'est ce que nous déclare M. René Hermegnies, directeur de l'Organisation pour la C.T.C.C.

Les négociations avec la compagnie seront amorcées immédiatement et elles seront conduites par les confrères Rodolphe Hamel et Daniel Lessard, respectivement président et secrétaire de la Fédération nationale de l'Industrie minière.

#### Neuvième congrès de la Société canadienne d'Education des Adultes

Le neuvième congrès annuel de la Société canadienne d'Education des Adultes s'ouvre à Montréal, aujourd'hui, sous la présidence de M. Fernand Jolicoeur, président de cet organisme d'envergure nationale qui s'occupe de coordonner le mouvement d'éducation des adultes au Canada français.

Cette société qui groupe quarante organismes d'éducation populaire, dont le Service d'Education de la CTCC, tiendra les assises de cette assemblée annuelle dans la métropole canadienne, aujourd'hui, à l'École des Hautes Etudes Commerciales.

Au-delà de 200 représentants des universités, des organismes gouvernementaux et des organismes d'éducation populaire de presque toutes les provinces canadiennes sont attendus à ce congrès.

Au cours de ces assises, les organismes représentés auront l'occasion de faire la revue critique de deux importantes émissions éducatives, (radio et télé-



M. Fernand Jolicoeur, président de la Société canadienne d'Education des adultes.

vision): "Le Choc des Idées et les Idées en Marche".

Les organismes seront appelés à faire connaître les problèmes de leur milieu afin que les sujets de ces émissions soient choisis en fonction des besoins et des préoccupations de la population.

Dans un mémoire soumis mardi avant-midi au Comité des Relations Industrielles de la Chambre des communes à Ottawa, la C.T.C.C. a réclamé l'application de la loi de l'assurance-chômage à tous les travailleurs salariés.

C'est M. Gérard Picard, président général de la CTCC qui a présenté le mémoire aux députés et sénateurs qui sont chargés d'étudier les amendements à apporter à la Loi de l'assurance-chômage.

M. Picard, tout en constatant avec plaisir certaines améliorations que se propose d'apporter le gouvernement fédéral, a noté avec regret l'insuffisance des nouveaux amendements.

"La CTCC, dit M. Picard, reste convaincue que la nouvelle loi n'est pas suffisamment protectrice et contient d'autre part certaines restrictions difficiles à comprendre. La nouvelle loi, à notre avis, ajoute M. Picard, devrait étendre sa juridiction à tous les travailleurs canadiens pour atteindre son but."

M. Picard a déploré, par exemple, le fait que les employés d'hôpitaux ne seront pas encore régis par la loi réformée. Les milliers d'employés d'hôpitaux que nous comptons dans nos rangs, dit M. Picard, insistent grandement pour être couverts par la loi de l'assurance-chômage.

#### Pas de préoccupations sociales

Poursuivant son analyse du nouveau projet de loi, M. Picard

a noté que près d'un milliard de dollars ont été versés aux chômeurs tandis que le fonds de l'assurance-chômage recueillait près de deux milliards, de sorte que la réserve s'établit à à peu près un milliard.

M. Picard a profité de l'occasion pour faire remarquer que "les préoccupations actuarielles dominent dans le nouveau bill plutôt que les préoccupations sociales."

#### Des prestations à tous les chômeurs

"La CTCC soumet donc que les prestations régulières devraient être versées aux sans-travail aussi longtemps qu'ils sont sans travail. La CTCC est aussi d'opinion, poursuit M. Picard, que l'on devrait supprimer cette distinction entre les prestations régulières et les prestations saisonnières".

#### En cas de grève

La CTCC demande au gouvernement de dire à quel niveau les contributions actuelles devraient être augmentées pour payer des prestations à tous les chômeurs tant et aussi longtemps qu'ils seront en chômage.

"Notre organisation explique M. Picard, ne serait peut-être pas opposée à une augmentation des contributions, si elle reste dans des limites raisonnables, et si le gouvernement fédéral veut contribuer pour sa part".

La CTCC demande aussi que le Service National de Placement ne fournisse pas de briseurs de grève aux employeurs alors que les grévistes sont privés non seulement de prestations mais aussi de leur droit d'accumuler des jours de prestations lorsqu'ils sont en grève.

A ce sujet, le CTCC fait donc

les recommandations suivantes:

- Que le Service National de Placement ne puisse d'aucune manière être utilisé comme réservoir de briseurs de grève;
- qu'aucune entreprise mêlée à un conflit de travail ne puisse annoncer ses demandes de main-d'oeuvre sous l'autorité du Service national de Placement;
- qu'aucun timbre d'assurance-chômage ne soit apposé dans le livre d'un briseur de grève;
- qu'un conflit de travail (grève ou lock-out) prenne fin le jour où une entente est conclue entre les parties.

#### Autres demandes

La CTCC a aussi demandé que la période maximum de prestations reste de cinquante et une semaines comme à l'heure actuelle, que les règlements discriminatoires concernant les femmes mariées soient abrogés et qu'enfin les présidents de tribunaux d'arbitrage ne soient nommés par le gouvernement que si les représentants patronaux et ouvriers sont incapables de s'entendre sur le choix de ces présidents. La CTCC a aussi demandé que l'on reconnaisse davantage le principe de prestations plus élevées aux personnes en chômage ayant à leur charge un nombre de dépendants égal ou supérieur à celui de la famille moyenne au Canada.

#### Plusieurs comités au C. C. de Joliette

Comme par les années passées, le Conseil Central des Syndicats Catholiques de Joliette organisera de grandes manifestations à l'occasion de la Fête du Travail en septembre prochain. C'est ce qui a été décidé au cours de la dernière assemblée générale de cet organisme, la semaine dernière.

A cet effet, le Conseil Central a formé un comité qui sera chargé de tracer un programme des manifestations et de voir à son exécution. Tous les syndicats

affiliés seront invités à participer aux manifestations qui se dérouleront le jour de la Fête du Travail.

#### Autres comités

Le Conseil Central a aussi procédé à la formation de plusieurs autres comités, dont celui de l'éducation, celui des vérificateurs, de l'organisation. Le comité d'action politique qui a fonctionné à plein rendement l'année dernière, sera formé au cours de la prochaine réunion du Conseil Central.



## LETTRE DE PARIS

# Les ouvriers contre le réarmement en Allemagne

Le Dr AGARTZ, l'un des trois dirigeants de l'Institut économique des Syndicats allemands, énorme et soucieux organisme qui permet aux ouvriers de discuter avec les patrons à égalité technique, avait été chargé, lors du dernier congrès en octobre, d'un rapport qui fit sensation. Son prestige est grand dans la classe ouvrière. Le rencontrer était l'occasion d'apprendre ce que pensent les plus pessimistes sur le réarmement allemand.

AGARTZ explique la situation actuelle de la classe ouvrière allemande, en la replaçant dans l'histoire de ces dernières années. Le retour progressif aux leviers de commande des gens qui donnèrent au système nazi de 1933 à 1945, son étiquette politico-sociale, a créé l'atmosphère de restauration actuelle. Les syndicats sont de plus en plus refoulés à l'arrière-plan, ils sont supportés comme un mal nécessaire. Leur conquête essentielle, la cogestion dans les industries du charbon et de l'acier, qui devait assurer aux syndicats le contrôle des industries de base, est menacée. En effet, les industries décartellisées par les Alliés se concentrent à nouveau, et il est peu probable que la cogestion actuelle sera étendue aux sociétés holding. D'après AGARTZ, il n'y a pas d'espoir de voir l'influence de la classe ouvrière s'étendre, il y a plutôt recul sur tous les fronts.

Le congrès du syndicat s'était prononcé en octobre à l'unanimité, moins quatre voix, contre le réarmement, parce que la constitution d'une armée allemande entraînerait "la menace d'un Etat autoritaire militariste qui signifierait la fin des efforts du mouvement ouvrier allemand pour constituer une démocratie politique sociale et économique." Mais depuis on a voulu prouver que la future armée allemande serait démocratique. Le Dr AGARTZ, à qui je pose la question, est catégorique. Il ne croit pas en Allemagne, à la possibilité d'une armée démocratique. Il craint en outre que les généraux ne se limitent pas au domaine militaire, mais influencent la politique de tout leur poids, selon une tradition assez solidement établie.

AGARTZ est à l'Institut des syndicats, un expert des questions économiques, nous pouvons donc lui demander quelles conséquences aurait le réarmement sur le niveau de vie de la classe ouvrière. Après sa réponse, nous ne sommes pas plus éclairés qu'avant, et les pronostics sont hasardeux. Personne ne sait exactement, même pas le gouvernement, combien coûtera le réarmement, ni qui paiera ? Il est à craindre que le recours à l'inflation mette la classe ouvrière dans une position difficile car les salaires seront toujours en retard sur les prix. Le Dr Agartz pense en outre que les grèves revendicatrices seront un jour interdites sous prétexte qu'elles mettraient en danger l'équilibre de l'économie nationale, c'est-à-dire par ricochet les bases de la défense nationale. L'analyse du Dr Agartz nous inquiétait de plus en plus: non seulement la classe ouvrière perdrait toute influence sur l'Etat et sur la direction de l'économie mais elle n'aurait plus la possibilité de défendre ses intérêts par la grève.

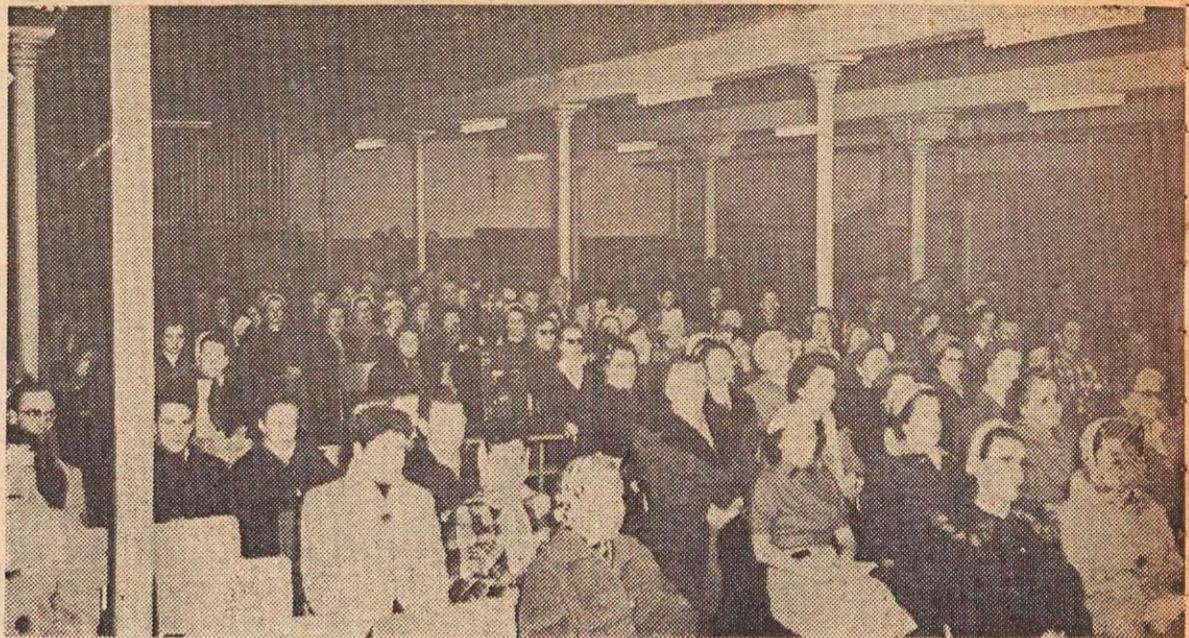
Mon camarade allemand Franz, qui était là pour venir à mon secours si j'avais des difficultés linguistiques, est un esprit exigeant. Il ne craignit pas de poser des questions embarrassantes à Agartz, à peu près celles-ci. Si vous estimez que le réarmement aura des conséquences si funestes, en attendant plus graves encore, pourquoi ne luttez-vous pas plus vigoureusement ? Pourquoi ne pas engager la classe ouvrière à faire la grève générale, puisqu'il paraît qu'elle ne demande que cela ?

Le Dr Agartz confirme alors que la classe ouvrière est résolument opposée au réarmement et il répète ce que nous avons déjà entendu: le parti socialiste comme le syndicat freinent la classe ouvrière. Pourquoi ? Mais parce qu'ils se refusent à sortir de la légalité. En effet une grève générale se terminerait par une victoire ou une défaite, c'est une épreuve de force qui néglige les décisions parlementaires. Agartz nous expliquant tout cela rappelle que, jeune syndicaliste en 1932, il n'avait pas compris pourquoi la classe ouvrière n'était pas descendue dans la rue pour mettre à l'ombre les nazis. Bien sûr le sang aurait probablement coulé mais n'était-ce pas l'occasion d'écraser dans l'oeuf une évolution fatale qui allait causer la mort de dizaines de millions d'hommes dans le monde entier ? Cette comparaison était ne fallait-il pas alors supposer qu'à l'intérieur du syndicat cette grave question avait été posée: Fallait-il marcher sur Bonn, écarter le Parlement qui allait voter le réarmement et faire de nouvelles élections pour que le peuple allemand décide clairement s'il entendait ou non être réarmé ? D'autres échos sont venus confirmer cette hypothèse.

Nous ne pensions pas que cette visite au Dr Agartz allait nous introduire dans les graves problèmes de philosophie politique qui se sont posés aux dirigeants ouvriers allemands.

Prenant congé après une heure et demie de discussion, il nous a semblé que la moue du Dr Agartz était un peu plus prononcée. Décidément la situation des syndicalistes allemands est complexe.

J.-Jacques LAMONTAGNE.



Les grévistes de la Penmans décident à l'unanimité de refuser les offres de la compagnie.

## SAINT-HYACINTHE

## LES GRÉVISTES DE PENMANS ONT REJETÉ UNANIMEMENT LES OFFRES DE LA COMPAGNIE

Par un vote unanime, les quelque 600 grévistes de la compagnie Penman ont rejeté samedi matin des offres officieuses de la compagnie qui leur demandait de retourner au travail.

Plus de 500 grévistes assistaient à cette réunion et aucun d'entre eux ne s'est prononcé en faveur du retour au travail aux conditions fixées par la compagnie. Après le vote rejetant les offres de la compagnie, tous les grévistes ont participé à une parade autour des immeubles de la compagnie Penman pour démontrer leur détermination de ne retourner au travail que lorsqu'ils seront satisfaits.

### Les offres de la compagnie

C'est M. René Gosselin, président de la Fédération du Textile qui a fait part aux grévistes réunis en assemblée dans le sous-sol de la cathédrale de Saint-Hyacinthe, des résultats d'une rencontre entre le procureur de la compagnie, Me Desjardins et le représentant du Syndicat, Me Théodore Lespérance, conseiller juridique de la C.T.C.C.

M. Gosselin a souligné aux grévistes que la compagnie n'a osé faire d'offres écrites: il ne s'agit que d'offres verbales, imprécises, pleines de sous-entendus, de "mais", de "si", d'"excepté".

Concernant les salaires, la compagnie a offert une augmentation de trois cents l'heure pour les employés à la pièce et de six cents l'heure pour les employés rémunérés à l'heure. L'on sait

que la demande syndicale réduite est de cinq cents et de 10 cents l'heure pour ces deux catégories de travailleurs.

Relativement à son offre de salaire, le représentant de la compagnie a expliqué son attitude comme suit:

"Si le syndicat est prêt à réduire ses demandes à trois et six cents l'heure, il n'est pas impossible que la compagnie considère cette demande avec sympathie.

### La rétroactivité

Concernant la rétroactivité, la compagnie n'a pas voulu accorder une rétroactivité plus grande que deux cents l'heure à compter de décembre 1954 aux seuls employés qui seraient de retour au travail dans les trois mois de la signature de la convention.

L'on sait que les négociations entre la Penman et le Syndicat national du Tricot durent depuis le mois de décembre 1953 et que par conséquent la compagnie voudrait ignorer ce fait. D'autre part, la proposition de la compagnie semble insinuer qu'elle ne s'engage pas à reprendre à son emploi tous ses anciens employés dès le règlement du conflit.

La compagnie a offert une fête chômée et payée de plus, ce qui porterait ce nombre à sept fêtes.

### La sécurité syndicale

Le syndicat demandait la formule Rand: la compagnie ne veut pas se lier par une formule de sécurité syndicale pour la présente convention: si les relations entre la compagnie et le syndicat sont bonnes durant la prochaine année, il est possible selon le représentant de la compagnie, que la sécurité syndicale puisse être accordée dans la con-

vention qui sera discutée dans deux ans.

La compagnie désire en effet que la convention qui sera signée pour mettre fin à ce conflit ne se termine qu'au mois de décembre 1956. Ce qui veut dire que l'augmentation actuelle offerte par la compagnie, soit trois cents l'heure et six cents l'heure, équivaut à une augmentation de un et de deux cents par année, puisque la convention actuelle est expirée en décembre 1953.

Après le vote unanime sur ces propositions de la compagnie, M. le chanoine Frigon, aumônier du syndicat, a félicité les grévistes de leur attitude. Ces offres étaient inacceptables, dit-il. Après avoir fait tant de sacrifices, il ne faut pas tout céder.

D'autres orateurs, dont M. Raymond Couture, organisateur de la C.T.C.C., ainsi que M. Comtois, président du Syndicat de la Penman de Coaticook, ont aussi félicité les grévistes de leur fermeté.

M. Joseph Piché, président du Conseil central de Saint-Hyacinthe, a promis un secours financier accru pour les prochaines semaines. L'on sait que le syndicat de la Goodyear dont M. Piché est aussi le président, verse actuellement \$200.00 par mois au fonds de grève. Cette contribution serait portée à \$300.00.

D'autre part, le fonds de secours aux grévistes a décidé qu'à partir de cette semaine, les célibataires et les personnes mariées recevront un dollar de plus en allocations par semaine ce qui démontre que tous les syndiqués de la C.T.C.C., grâce à leurs contributions particulières, permettent de soutenir financièrement cette grève jusqu'à la victoire.



Pour montrer leur détermination, les grévistes organisent spontanément une parade à la clôture de leur assemblée samedi.

# La révolution ou le salut par le salaire annuel garanti ?

Un communiqué de l'agence de presse CPA nous rapporte les commentaires de M. Stuart Armour, aviseur économique de la Stelco, devant les membres de l'Association des Manufacturiers canadiens.

D'après M. Armour, si l'économie canadienne devait faire face au salaire annuel garanti que demandent actuellement les travailleurs de l'automobile, ce serait favoriser l'établissement de conditions sociales semblables à celles qui ont précipité la chute de l'empire romain.

Pour raisonner ainsi, c'est que M. Armour n'a pas une très haute opinion du système économique et social actuel puisqu'il l'assimile aux conditions sociales et économiques qui prévalaient lors de la chute de l'empire romain. Il ne serait pas loin de la vérité non plus, en songeant que les réformes sociales entrevues à l'heure actuelle seront aussi révolutionnaires que ne le furent celles qui ont amené la dislocation de l'empire romain.

Mais ce que l'on connaît de la demande de salaire annuel garanti que font actuellement les travailleurs de l'automobile n'a pas de quoi effrayer les esprits les plus timorés.

Dans un article récent sous la signature de William Ryan, ce journal démontre tout d'abord comment il est nécessaire au bien-être de l'économie du pays et ensuite comment le plan peut fonctionner.

Tout d'abord, il ne faut pas s'y méprendre: il ne s'agit pas d'un salaire versé à l'année longue indéfiniment ni même de la garantie de fournir du travail à l'année longue.

Tout ce que le plan proposé prévoit, c'est tout d'abord d'augmenter la compensation que doivent recevoir les employés renvoyés de leur travail et ensuite, tâcher de diminuer le nombre des travail-

leurs mis à pied.

Par ailleurs, il faut souligner qu'aucun employeur n'aura à déboursier qu'un certain pourcentage de son payroll chaque semaine.

Le coût net de l'établissement d'un tel plan ne peut être établi facilement mais il est clair que ce coût sera considérablement inférieur au coût global, c'est-à-dire à la somme que devra verser l'employeur.

Voici comment le Wage Earner explique son point de vue:

Quand des travailleurs seront renvoyés d'une usine d'automobiles, soit la compagnie A, ils recevront une compensation qu'ils ne recevaient pas dans le passé. Comme voie de conséquence, ils pourront acheter plus s'ils sont en chômage avec un tel plan qu'à l'heure actuelle.

Si ces chômeurs dépensent plus pour de la nourriture que les chômeurs actuels, il est possible que leur fournisseur, leur marchand, puisse, grâce à des ventes soutenues, avoir les moyens de s'acheter une automobile, chose qu'il ne pourrait faire si ses clients devenus chômeurs n'ont aucun revenu. C'est ainsi que l'argent que fournira la compagnie d'automobiles aux fonds de stabilisation de l'emploi, reviendra à la compagnie.

Une chose est certaine: les sans-travail et leurs dépendants ne peuvent rester sans travail ni sans revenu. Il est de même nécessaire à la bonne santé de l'économie du pays que le pouvoir d'achat soit maintenu dans les couches massives de la population.

Le WAGE EARNER ajoute que le travail syndical qui se fait cette année en vue de la garantie du salaire annuel est une semence qui devra nécessairement porter des fruits dans l'avenir. Et cela ne signifie pas, conclut-il, que la récolte ne se fera pas cette année.

## LES CONGRÈS DE NOS FÉDÉRATIONS

Deux autres fédérations professionnelles, affiliées à la C.T.C.C. viennent de faire connaître la date de leur congrès annuel.

La Fédération des Employés des Corporations municipales et Scolaires tiendra ses assises à Joliette, les 8-9 et 10 juillet prochains. D'autre part, la Fédération nationale catholique du Commerce se réunira, à Granby, les 9-10 et 11 juillet.

Avec l'annonce de ces deux congrès, la liste des congrès des fédérations est maintenant complète et nous la donnons de nouveau pour le bénéfice de tous nos lecteurs. Quant au congrès annuel de la C.T.C.C., l'on sait qu'il aura lieu, cette année, dans la ville de Québec, du 11 au 18 septembre.

### LISTES DES CONGRES

- Les 10, 11 et 12 juin, congrès de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie, au Lac Beauport;
- Les 11, 12 et 13 juin, congrès de la Fédération du Bas façonné et circulaire à Saint-Hyacinthe;
- Les 15, 16, 17 et 18 juin, congrès de la Fédération nationale de la Métallurgie à Sherbrooke;
- Les 16, 17 et 18 juin, congrès de la Fédération de l'Industrie minière à Asbestos;
- Les 17, 18 et 19 juin, congrès de la Fédération nationale des Travailleurs de l'Industrie du Vêtement à Saint-Hyacinthe;
- Le 18 juin, congrès de la Fédération nationale des Services à Nicolet;
- Les 18 et 19 juin, congrès de la Fédération nationale de l'Industrie chimique à Farnham;
- Les 18 et 19 juin, congrès de la Fédération nationale du Cuir et de la Chaussure à Saint-Hyacinthe;
- Les 26 et 27 juin, congrès de la Fédération des Barbiers-Coiffeurs à Saint-Hyacinthe;
- Les 1er et 2 juillet, congrès conjoint des Fédérations du Bâtiment et du Bois ouvré aux Trois-Rivières;
- Les 7, 8 et 9 juillet, congrès de la Fédération du Textile à Coaticook;
- Les 8, 9 et 10 juillet, congrès de la Fédération des Employés des Corporations municipales et Scolaires à Joliette;
- Les 9, 10 et 11 juillet, congrès de la Fédération du Commerce à Granby.

## C'est un péché de briser une grève

Le R. P. Jérôme A. Drolet, membre du Comité Catholique du sud des Etats-Unis et curé de l'église St-Charles à Thibodeaux en Louisiane, vient de faire appel aux doyens de l'université d'Etat de la Louisiane et aux autres collègues qui jouissent des subventions de l'Etat, pour qu'ils tentent de dissuader les étudiants de ne pas commettre le péché de briser la grève que font actuellement les Travailleurs du Transport en Louisiane contre la Southern Bell Telephone Co.

Briser une grève et faire la lutte au syndicalisme est immoral et criminel, a déclaré le R. P. Drolet. Il est désolant d'apprendre, dit-il, que les écoles subventionnées avec les deniers publics se soumettent au monopole du téléphone en assumant une prétendue neutralité quand ils ne mettent pas les étudiants en garde contre la gravité du crime de briser une grève.

L'on sait que dans cette grève des quelque 45,000 employés de la Southern Bell Telephone, la compagnie embauche actuellement des étudiants et étudiantes pour garder son service en opération et briser la grève.

Le prêtre a déclaré que le fait de briser une grève juste comme celle-là constitue certainement un péché. Ceux qui travaillent délibérément à briser l'union sont certainement coupables de coopérer avec ceux qui sont actuellement injustes à l'égard des travailleurs du téléphone et ceux qui soutiennent de telles attitudes sont également responsables des conséquences de cette offense à l'égard des droits de l'homme.

# TRAVAIL ET FOYER

## L'abbé Pierre... UN PROPHÈTE

Un homme devant d'autres hommes jette un cri d'appel à leur conscience et à leur cœur. Devant la détresse des pauvres, devant le mutisme bien compréhensible des opprimés, il ne craint pas de dire à ceux qui détiennent le pouvoir, à ceux qui vivent dans le superflu, à tous: "NOUS NE POUVONS PAS LES LAISSER MOURIR AINSI. NOUS N'EN AVONS PAS LE DROIT."

Pendant que des hommes se meurent lentement d'insécurité, de faim, de désespoir, d'autres hommes; ceux qui disent avoir réussi dans la vie, ferment les yeux devant la réalité; le scandale auquel ils ont une grande part de responsabilité.

Le passage de l'abbé Pierre à Montréal a certainement ouvert des cœurs. Beaucoup contribueront à son oeuvre par le don de leur personne et de leurs sous.

Si son message a pu libérer des consciences de laïcs et de religieux au problème de la misère des hommes et cela non d'une manière verbale mais par l'engagement de leur personne, alors, tant mieux. Car nous ne verrons plus de propriétaires refuser leurs logis parce que les locataires ont des enfants, il n'existera plus dans les paroisses des familles de sept enfants cordés dans des trois pièces pendant que se construisent dans les mêmes paroisses des palais grands et somptueux qui pourraient loger au moins cinq familles. Nous ne verrons plus... mais à quoi bon continuer. Il y a tant de scandales identifiés à notre vie quotidienne, qu'on ne les remarque même plus et qu'ils deviennent choses normales. A chacun de regarder, de les découvrir.

Comme il a bouleversé la France, l'abbé Pierre a certainement allumé ici la vraie

lumière de l'Évangile qui, trop souvent nous a été présenté méconnaissable. Car, c'est toute l'authenticité de notre religion, à chacun, que son message nous oblige à repenser. Trop souvent notre religion n'est-elle pas une multiplication de messes, chapelets, pèlerinages...

Trop souvent ne calmons-nous pas les remords qui nous assaillent devant les problèmes de la misère humaine, par une offrande à notre curé pour ses pauvres... La plupart du temps notre vie de chaque jour n'est-elle pas sans charité, sans amour...

Et, l'abbé Pierre a osé rompre le silence qu'entourait ce scandale. Il a brisé de quelques paroles et de réalisations bien concrètes cette façade bien polie et bien hypocrite, aussi, qui donnait à tous, Français et Canadiens, une bonne conscience. Il a dit un jour (1) "Oui, nos sociétés sont malades parce qu'il n'y a plus de contacts entre les classes dirigeantes et les masses misérables, les pauvres. Nos dirigeants sont supérieurement intelligents, ils ont une habileté inouïe; mais ils ne sentent plus les besoins du peuple, ils ne participent plus à ses aspirations. Et, à l'autre bout de l'échelle en bas de la société, il y a les pauvres, les

opprimés. Ils sont d'une extraordinaire lucidité; ils voient eux la solution, ils n'ont pas le pouvoir. Et, même s'il l'avait ils n'ont pas la compétence technique. La solution, ce serait la renaissance au cœur de nos sociétés, de communautés où les meilleurs se feraient pauvres parmi les pauvres, au service des pauvres. Seules de telles communautés seront capables de faire la jonction entre l'aveuglement du pouvoir et la lucidité des impuissants."

Et, surtout qu'on ne vienne pas me dire: l'abbé Pierre parle dans un contexte français, ici ce n'est pas la même chose. A l'avant-veille de son départ il disait: "Je suis allé dans les quartiers pauvres de Montréal et j'ai vu autant de misère qu'il y en a à Paris".

Pour ma part, je pense que l'abbé Pierre est venu en prophète, rajeunir nos cœurs et nos consciences. Et, que son message, s'il est vraiment compris de tous permettra à nos enfants de vivre un renouveau spirituel des premiers temps du christianisme, à base de charité et de solidarité humaine.

Pour nous, nous n'avons qu'à nous mettre à la tâche pour qu'ils le connaissent un jour.

Mais, il ne faut pas tarder, des hommes, des femmes et des enfants, se meurent de notre inertie et de notre aveuglement.

RENEE GEOFFROY.

(1) Témoignage chrétien, mars, 1954.

### ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$1940.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

#### POUR INFORMATION

HENRI PETIT  
Secrétariat des S.C.  
155, boul. Charest-Est, Québec  
Tél. 4-4631

1231 Demontigny est,  
Montréal  
Tél. FA. 3694

## Femme de chômeur

Si la femme d'un gréviste manque de sécurité, que peut-on dire de la femme du chômeur, qui en arrive parfois à perdre toute espérance. J'ai connu l'hiver dernier une famille de chômeur, qui n'est pas encore tout-à-fait "sortie du trou". La jeune femme attendait un bébé pour la fin de mars et elle avait trois autres enfants, âgés de 5 ans, 4 ans et 18 mois. Le mari était un jeune immigrant, travailleur et courageux, mais handicapé par sa difficulté à parler les langues du pays et par une fierté qui l'a bien souvent fait mal juger.

Le couple semblait très uni, les enfants propres et bien élevés, la maison bien tenue, même si leur petit trois pièces au 2<sup>e</sup> étage aurait mérité la qualification de taudis. Les voisins les rencontraient souvent à l'autobus, mais jamais ils n'avaient échangé plus que des salutations. Un bon jour, par hasard, en causant avec le mari, nous apprenons qu'il est en chômage depuis deux mois, en plein hiver, et qu'il réussit à maintenir sa famille en vie en pelletant de la neige et en distribuant des circulaires. A partir de ce moment nous sommes restés en contact avec le couple, et plusieurs voisins leur ont donné un coup de main.

En causant avec la jeune femme, je me suis aperçue combien la misère laisse des traces profondes, qui ne sont pas celles qui paraissent le plus. Née à Montréal et parfaitement bilingue, elle avait toujours aidé son mari, en l'assistant dans ses cours d'anglais, en rencontrant ses employeurs avec lui et en l'encourageant de toutes les façons. Elle savait qu'il pouvait travailler à n'importe quelle besogne dans la construction, et elle s'efforçait d'en convaincre tout le monde, lui le premier.

Mais après la série de malchances qui le laissèrent sans emploi, elle finit par être influencée par les gens de son entourage et par des insinuations malveillantes. "Mais qu'est-ce qu'il a, ton mari, qu'il ne peut se placer? Tu disais pourtant qu'il connaissait tous les métiers..."

Dans la vie de chaque ménage, il y a des périodes de fatigue où chacun des conjoints se replie sur soi, ne voyant que ses propres difficultés, ignorant les misères de l'autre et le blâmant de tout ce qui arrive. Quand cela dure depuis plusieurs mois, la confiance est entamée, l'on devient aigri et méfiant.

Ce qui m'a semblé la plus triste conséquence des mois de chômage dans cette famille, c'est de voir cette jeune femme si fatiguée, si aigrie qu'il lui semblait que le monde entier était ligué contre elle. Elle ne voyait plus les efforts de son mari pour l'aider, elle ne voyait que son insuccès. Aux grandes difficultés qu'elle avait déjà à surmonter pour nourrir et habiller sa famille, trouver de l'argent pour le transport, le chauffage, l'électricité, les comptes de médecin, vinrent s'ajouter les soins du nouveau bébé et les nuits écourtées.

Les jeunes mamans qui manquent de sommeil, même si leur bébé est né dans des circonstances heureuses, comprendront que cette femme ait perdu toute confiance en son prochain. Elle vit dans la misère, dans une rue où chacun est propriétaire de sa maison, où les enfants sont gantés de cuir et habillés de nylon, où les caves regorgent de provisions. Elle s'accroche tellement aux quelques personnes qui lui ont manifesté de la sympathie qu'elle s'impose avec ses enfants à des heures impossibles. En se déchargeant de ses responsabilités pour quelques heures, elle transmet sa lassitude à d'autres, et ne réussit même pas à s'en débarrasser.

Ceux qui ont voulu être charitables finissent pas se lasser du ton larmoyant, et des plaintes continuelles. Leurs efforts et ceux de son mari ne réussissent pas à compenser pour les difficultés rencontrées à chaque heure du jour.

La misère engendre la misère, et c'est bien difficile d'en sortir. Ce qu'il faut à ce jeune couple, ce ne sont pas des sermons et des conseils, ni même des charités. Le mari et la femme ne reprendront confiance en eux-mêmes que lorsqu'ils pourront gagner le pain de leurs enfants.

Il me semble que c'est un monde bien mal fait qui laisse oisifs des bras solides, des hommes courageux et robustes pendant que les deux-tiers de la population du monde meurent de faim.

Jeanne DANSEREAU

## J'ai vu un homme...

J'ai vu un homme qui vivait dans un trou de souris qu'il payait au prix d'une chambre. J'ai vu un homme résigné devenu gris-souris par manque de lumière et j'ai vu le soleil que les gens de bien mettaient dans leur poche ne pas s'en faire pour si peu.

(L. Rocher et J. Charpentreau, dans "Poèmes pour les ouvriers et les autres")

# L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Nouvelles intéressant les syndiqués de la  
Canadian Vickers

## La sécurité

Les employés de la Canadian Vickers sont priés de communiquer au Comité de la sécurité ou à l'inspecteur J. E. McNamara tout accident qui peut leur survenir à bord d'un navire ou sur les lieux de la compagnie. Un rapport quand il est fait dès que l'accident se produit, peut permettre d'empêcher qu'il n'en résulte des conséquences graves.

## Avis

Tous les membres de langue anglaise sont priés de donner leurs noms et adresses à leur délégué de département ou au local de l'Union en téléphonant au numéro suivant: CLairval 1251.

Nous sommes à compléter nos listes de membres de langue anglaise et votre coopération serait appréciée.

## L'automation

Un officiel du monde du travail aux Etats-Unis vient de déclarer que l'automation va produire une révolution industrielle aussi grande que celle que produisit l'avènement du machinisme. Al Hernet, secrétaire-trésorier de l'Union internationale des Travailleurs en électricité (COI) a ajouté que la tendance à l'automatisation de la production peut signifier un grand bienfait pour l'humanité ou une grande calamité.

# GAW Will Work

(This editorial was written for THE LABOR LEADER by Mr. William Ryan, Editor of THE WAGE EARNER, published by the Detroit Chapter of the Association of Catholic Trade Unionists.)

With negotiations now under way for a guaranteed annual wage in the automobile industry two questions are occupying the minds of most observers. They are: 1. how important for the welfare of the country's economy is it that the GAW be obtained; and 2. will it be practical and feasible when it is obtained?

Affecting both of these questions are some observations regarding the names that have been given to the plan. It was at first called the guaranteed annual wage (GAW) and then to emphasize the point that the aim is to get steady work and not be paid for not working, the name was changed to the guaranteed employment plan (GEP).

## The Guarantee

Too many have said that at

the first attempt, at least, it would not be possible to get a wage that is guaranteed annually with "annually" being taken to mean "indefinitely". And when the name was changed to the guaranteed employment plan others said that uninterrupted employment could not be guaranteed.

Both observations were true but the only mistake of those making the observations was that they didn't read and study the actual details of the plan. The plan actually doesn't attempt to do either.

What the plan attempts to do and for which it establishes excellent principles and a good procedural basis is to improve the compensation of workers who do get laid off and in addition and just as importantly to lessen the number of workers who get laid off and the frequency and duration of the layoffs.

## Practical, Feasible,

## Possible

That's a far cry from "guaranteeing" wages annually and from "guaranteeing" employment but it is something that is absolutely essential for our economy and it's something that is practical, feasible, and possible.

It might be very unglamorous to have called it the ICISP (improved compensation and improved stabilization plan) but, if it had been called that, there would be less headline readers opposed to the plan now.

It should be remembered that the plan as proposed is not asking for an annual wage in the usual sense of the word. It is asking for supplementary unemployment compensation of a basis of one week's benefits for every two weeks of work following a probationary period. Further, no employer is required to

put more money into the plan than a certain maximum percentage of the payroll each week. The more one studies the plan the more practical it begins to sound.

## How The System Works

The net cost of the plan cannot be computed but the net cost is certainly a figure considerably less than the gross cost (what the employer puts into the fund). When workers get laid off by automobile company A, for instance, they will get compensation in the future that they did not get in the past. Consequently, they will buy more in this period of unemployment than they otherwise could have. If such unemployed workers spend more for food in the future than they did in the past, maybe the grocery man who takes their money will buy a new automobile that he otherwise might not have. So the money that came from automobile company A to pay the unemployed indirectly finds its way back to the company from which it came. The result is that the net cost of the plan is much smaller than most people would imagine.

The unemployed and their families cannot be left with inadequate sustenance. It is essential that either work or reasonable income be given to them. It is essential also to the welfare of the country's economy, that a laid-off worker's purchasing power be maintained. It will help the country and the employer at the same time that it is helping the worker. This is the year that the real groundwork will be laid for future growth in this field. And that does not mean that real growth will not be made this year, also.

## A la Penmans...

(Suite de la page 1)

Quand j'étais tenté, c'était pas une question de métier, c'était une question de salaire. Une question de chômage, aussi. Travailler à trois jours par semaine, se sentir enterré par les dépenses, quand on demanderait pas mieux que de travailler, c'est souffrant.

"C'est ma première grève et c'est normal. Jamais on avait eu autant de raisons de sortir. Y'a un bout pour abuser du monde. Quand vous dites que des hommes de métier, des vieux employés, compétents, ont de la misère à dépasser la piastre de l'heure en travaillant à la pièce, c'est tout dire.

"Il fallait la faire, la grève. Dites aux autres qu'on la fait solide, les vieux employés en tête. J'aimerais que ça fasse honte à la compagnie..."

(Recueilli par Gérard Pelletier)

## PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



LA C. T. C. C. RECOMMANDE  
A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ  
DU QUÉBEC

Siège social: 38, rue Cadix, Québec, P. Q.

## Justice sociale

VS

## Dictature économique

L'éditorial publié sous le titre "Habilité et Capacité vs Ancienneté" dans un récent numéro de la Revue de la Compagnie Vickers, expose une philosophie qui vient en contradiction avec les plus élémentaires principes de la justice sociale et de la dignité humaine.

Cette philosophie n'est pas nouvelle à la Vickers; elle illustre bien comment la dictature économique considère le profit comme le seul objectif de la production sans égard aux intérêts humains.

À la Canadian Vickers, cette philosophie est la base de sa politique en regard des droits d'ancienneté. La Cie se constitue le seul législateur, juge et exécuter. Elle est tellement convaincue de son infaillibilité qu'elle refuse même d'aller à l'arbitrage en ces cas — même en pays démocratique.

"NOUS VENDONS DE LA CAPACITE, DE L'HABILETE  
ET DU SERVICE."

(Canadian Vickers)

La Canadian Vickers VEND et répare des navires; en fait, elle a réalisé \$5,212,723.00 en agissant ainsi l'an dernier.

La Canadian Vickers ACHETE, à un vil prix, la capacité et l'habileté de ses employés qui, contrairement à l'acier et à la machinerie sont des êtres humains et par conséquent, ont droit au respect, à la considération et à un traitement équitable.

L'Union se bat actuellement pour un droit fondamental, le droit à une plus grande sécurité d'emploi pour les travailleurs qui, par de longues années de loyaux services, ont contribué par leur capacité et leur habileté, dans une plus grande mesure que les nouveaux employés à la prospérité de la Compagnie; ceux-là, après une durée égale de travail à la Vickers, pourront revendiquer les mêmes droits.

L'Union soutient que durant la période de probation de 90 jours prévue dans la convention collective, la Compagnie a assez de temps pour évaluer les mérites d'un nouvel employé; après cette période, l'employé ne doit être considéré qu'en fonction du travail accompli car les taux de salaire de la convention ont été négociés non seulement pour les employés ayant une plus grande capacité et habileté, mais pour les employés ayant une capacité et une habileté normales, en fournissant un effort normal dans des conditions normales. La séniorité, c'est le coeur de la convention parce qu'elle signifie la sécurité d'emploi pour tous les employés et les protège contre la discrimination et le favoritisme.

L'Union continuera à combattre la politique brutale de la Compagnie si arrogamment exprimée dans le numéro de mai de la Revue, en ce qui concerne l'application de la séniorité, même si cela vient déranger des traditions établies et les habitudes de pensée de ceux qui croient que le profit devrait être le seul objectif de la Compagnie et qu'ils devraient protéger la main-d'oeuvre à bon marché, récompenser les favoris et punir les vieux employés qui sont de bons unionistes, ce qui ennuie la Compagnie.

## ROBERVAL

Récemment avaient lieu au Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CTCC) les élections des officiers du comité d'éducation pour le nouvel exercice 1955-1956. Le nouveau comité qui est entré immédiatement en fonction est composé comme suit: président, M. J.-P. Lefebvre; vice-président, M. J.-R. Gauthier; secrétaire, Mlle Madeleine Brosseau; trésorier, M. Phyllis Perron; publiciste, Mme Simone Gélinas. MM. les abbés P.-E. Bolté et J.-M. Lafontaine en sont les aumôniers; Mlle Claire Prince, MM. Roland Thibodeau, Paul Laframboise et Roger Lavoie sont les directeurs.

## ARVIDA

Les employés de la Saguenay General Hospital à Arvida viennent de se grouper en syndicat. Ils ont alors demandé à la Commission de Relations ouvrières d'accorder à leur syndicat un certificat de reconnaissance syndicale. La Commission vient de rendre sa décision ces jours-ci et elle a accordé un certificat de reconnaissance.

Le syndicat entreprendra bientôt les négociations avec l'employeur pour la signature d'une première convention collective de travail.

## JOLIETTE

## Augmentation de 10c l'heure dans la construction

Le Syndicat des Employés de la Construction qui négociait une nouvelle convention de travail avec le Syndicat patronal, de concert avec la Fraternité des Charpentiers-Unis, a finalement réussi à obtenir une augmentation de 10 cents l'heure.

Au cours des discussions le Syndicat était représenté par MM. A. Latendresse, J. Ducharme et J.-L. Toupin, et Noël Lacas; MM. F. Thibodeau et R. Parent représentaient la Fraternité et le Syndicat patronal était représenté par MM. Lucien Durand, J.-C. Perrault et Maurice Gougeon.



# C.C.C.L. Brief Presented To House of Commons

A representative group of officials, headed by Gerard Picard, general-president of the C.C.C.L. unions met in Ottawa last Tuesday and presented a brief to the Committee of Industrial Relations in the House of Commons.

In part, the brief stated that the amended laws covering the Unemployment Insurance Act were not sufficiently protective and contained among other features, certain difficult restrictions which were not clearly understandable. The new law, according to the brief, should extend benefits to all Canadian workers to be fully effective.

The C.C.C.L. does not wish to minimize the beneficial features of the amended law, but notes in passing that the preoccupied actualities of the measure dominates instead of the preoccupied social aspects of the proposed laws.

The C.C.C.L. submits that benefits should be paid the unemployed as long as they are without gainful means. Our organization would not contest increased contributions, if they remained within reason, and with the Government contributing its share.

While the C.C.C.L. does not pretend that unemployment insurance is the sole remedy for relief, it believes, nevertheless that other measures be taken such as public works, more generous housing laws and export trade.

Nothing in the Bill, identified as Bill 328 alters or modifies the existing conditions in regard to industrial conflicts. As an example, during a strike the National Employment and Placement Bureau can supply an employer with strike-breaking help, while the union members on strike are deprived of all insurance benefits.

The C.C.C.L. does not vision or demand that strikers be paid or that prevailing law be altered, but does suggest the following articles be given serious consideration as a means to the betterment of present conditions:

(a) — That no enterprise or industry involved in a labor struggle be allowed to make its demand for help known through the channels of the National Selective Placement Service.

(b) — That the National Selective Placement Service not be used as a reservoir for the benefit of strike-breakers.

(c) — That no unemployment insurance stamps be used in booklets belonging to a strike-breaker.

(d) — That a labor conflict, either a strike or lock-out terminate the same day an agreement has been concluded between the two parties.

Finally, when Bill 328 becomes law, the C.C.C.L. suggests that the appointment of an arbitration president by the Government, be made only when both union and patronal representatives agree to the appointment.

## Social Justice vs Economic Dictatorship

The editorial published under the title "Skill and Ability versus Seniority" in the latest issue of "Canadian Vickers Review" expounds a philosophy which is contradictory to the most elementary principles of social justice and respect of human dignity.

This philosophy is not new at Vickers and illustrates how economic dictatorship considers profits as the sole aim of production without regard to human interests. At Canadian Vickers, this philosophy is the basis of its policy in the respect of seniority rights. It is the sole legislator, judge and executor. It is so convinced that it is beyond error that it refuses to arbitrate such matters — even in a Democracy.

**"WE SELL SKILL, ABILITY AND SERVICE."**  
(Canadian Vickers).

Canadian Vickers SELLS and repairs ships; in fact, it earned \$5,212,723.00 last year doing so. Canadian Vickers does BUY, at a very poor price, the skill and ability of its workers who, unlike steel and machinery, are human and therefore subject to equitable respect, consideration and treatment.

Your Union will continue to fight against the ruthless policy of Canadian Vickers as regards the application of seniority so arrogantly expressed in the May issue of the "Review" even though it may disturb the comfortable traditions and habits of mind of those who believe that profit should be the sole aim of the Company and that it should protect its cheap labor, reward its favorites, and penalize its older employees who are all good union men and as such annoy the Company. **THE TIME FOR ACTION IS NOW!** On this important question, as well as on many others, we cannot be divided — Let us remain united, even if the going is tough!

# SHIPYARD NEWS & VIEWS

## Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited, Montreal

### SAFETY FIRST

Members are advised to report to Safety Committee or direct to Safety Inspector J. E. Mac-Namara any safety hazard they encounter on board a vessel or throughout the yard. A report made in time may prevent a serious accident from occurring.

### NOTICE

Will all English-speaking members leave their names and addresses with their Stewards or report to the Union Office at Cl 1251 without delay. We are

in process of listing all English-speaking members and prompt co-operation will be appreciated.

### AUTOMATION

A U.S. labor official says automation is "as great a revolution as machine production itself". Al Harnett secretary-treasurer of the International Union of Electrical Workers (C.I.O.) said recently in an interview the trend towards automatically operated factories can result in "either a boon to mankind or a disaster".

### SAINT-HYACINTHE

## Penmans Strikers Reject Company Offer

Penmans Company officials met with union representatives last Thursday in St. Hyacinthe when the Company made an offer to the striking members of the union.

Penmans offered an hourly increase of 3c for piece-work employees and 6c an hour for hourly rated workers.

Union security was refused and a new seniority clause, proposed by the union was also denied the employees, as well as a grievance procedure set-up.

The Company also demanded that the contract be kept in force until December 1956.

The union demands had included salary increases of 5c an hour for piece works and 10c an hour for the other classifications of workers.

At a demonstrative meeting of over 500 workers held later the Company offer was taken to a vote and unanimously rejected by the employees, who later paraded in force past the Company's plant to voice their indignation to the Company's offer.

The workers are demanding a parity of wages with their fellow-workers in the Penmans Company's plant in Ontario.

## NEWS DIGEST

### PROSPERITY IN AUSTRALIA

Australia's labor shortage shows no signs of decreasing. Latest figures showed job vacancies registered with the employment service totalling 66,237. At the end of last year, 56,000 unfilled jobs were listed. The Australian Prime Minister, Robert G. Menzies, in an interview while visiting Ottawa early in March said "it would be quite accurate to say that there are more jobs than there are people".

### ONTARIO PUBLIC WORKS WILL EMPLOY 175,000

Ontario's 1955-56 budget presented to the provincial legislature on March 9 showed that more than \$700,000,000 will be spent on a construction program by the Ontario Government and its agencies. Of this amount, \$220,000,000 will be spent on highways and \$36,000,000 on

construction of hospitals, other public buildings and capital works.

### PROMINENT ENGINEER AND AUTOMATION

Kenneth R. Geiser, laboratory engineer with General Electric Company, speaking of automation says, "businessmen who don't swing to automation if they can use it, will lose ground to their competitors. Those who swing too far, too fast, may lose their shirts".

### TAX CUT WOULD CURB SMUGGLING

James A. McBain, Conservative member from Ontario, told the House of Commons this week that a reduction of three cents per package on cigarettes would have cut smuggling of American cigarettes by 30 per cent. At present the Federal Government takes 54 per cent in taxes of the normal selling price.

## No Jobless Pay For "Free Rider"

A worker who loses his job in a union shop because he refused to join the union has no right to draw unemployment benefits, New York's highest appeal court has ruled.

The court's unanimous opinion upheld the local insurance office's ruling that the man's refusal to join constituted a voluntary leaving of employment without good cause.

"The labor union is a legitimate and quite universally utilized instrument by which labor and management live and work together," Judge Francis Bergen said for the court.

"When there is an effective union agreement with the employer by which membership in good standing is a necessary ingredient to continued employment, a man who chooses not to have union membership necessarily chooses not to have work in that shop."